

NOTE

RENTREE DES CLUBS 2020

PHASE 4 DU DECONFINEMENT

A partir du 11 juillet

Edition août 2020



SOMMAIRE

Préambule

Publics concernés 4

Protocole général 4

Règles sanitaires spécifiques..... 4

Protocole médical..... 5

Calendrier 5

Contact 7

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement progressif et après avis du Haut Conseil de la santé publique, le gouvernement a identifié une nouvelle étape dans l'encadrement réglementaire de la pratique sportive à compter du 11 juillet dernier (phase 4 du déconfinement). Avec la fin de l'état d'urgence sanitaire, cette nouvelle étape a été encadrée réglementairement par le [décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020](#), consolidée le 14 août dernier.

C'est sur cette base que la FF de Hockey publie cette présente note qui a pour objet de fixer les règles et recommandations applicables au hockey français pour cette rentrée 2020. Elle s'inscrit en complément de la note du 26 juin 2020, concernant la phase 3 de la stratégie de déconfinement.

Malgré l'annonce gouvernementale, la pratique des sports collectifs reste sous contrôle. En effet, un certain nombre de contraintes et de mesures demeurent. Afin que les activités des clubs se déroulent dans des conditions "sécurisées" vis-à-vis de la situation sanitaire actuelle, il convient de lire attentivement les éléments de cette note et de les respecter scrupuleusement.

Les éléments ci-dessous sont cependant sous-tendus aux éventuelles évolutions réglementaires qui seraient prises par les autorités en fonction du contexte sanitaire général lié à la pandémie du Covid-19. Ces évolutions seront bien évidemment communiquées sur le site fédéral que nous vous invitons à consulter régulièrement.

Publics concernés

Cette nouvelle phase autorise la reprise du hockey pour l'ensemble de nos pratiquants et futurs pratiquants et permet ainsi une reprise de la saison sportive dans les meilleures conditions possibles.

Protocole général

Le virus continue de circuler en France, en Europe et dans le monde entier. Ceci nécessite le maintien voire le renforcement de certaines mesures :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En dehors du temps de la pratique du hockey, il convient également de :

- Respecter la règle de distanciation physique d'au moins un mètre.
- Respecter le port du masque en général et en fonction des arrêtés préfectoraux ou municipaux.

L'accès aux vestiaires collectifs et aux douches est autorisé si les règles de distanciation peuvent être respectées.

L'accès aux installations sportives et les pratiques s'y déroulant demeurent dépendantes des autorisations locales (propriétaires d'installation, préfecture).

Règles sanitaires spécifiques

Règles sanitaires obligatoires	Recommandations fédérales
Désinfecter tout matériel et équipement à usage collectif après chaque séance.	Arrivée en tenue sportive (si vestiaires collectifs fermés).
Se désinfecter les mains avant et après chaque séance.	Désinfecter tout matériel et équipement personnel après chaque séance.
Rassembler les balles uniquement avec la crosse.	Venir avec son propre matériel sanitaire.
Porter un masque pour l'encadrement.	Tenir un cahier de présences pour chaque séance.
Limiter les croisements des différents groupes de pratique.	Afficher le protocole d'hygiène concernant le matériel à usage collectif.
Le matériel personnel est ni échangé et ni partagé.	Saluer et célébrer en respectant les règles de distanciation
Mettre à disposition des pratiquants et de l'encadrement un stand sanitaire (gel hydro-alcoolique, masques, mouchoirs, désinfectant matériel, poubelles, etc.).	Lors des phases d'exercices et au sein de l'encadrement, seul l'entraîneur est autorisé à ne pas porter le masque.

Protocole médical

Voici les consignes médicales à suivre :

- Respecter le Guide de recommandations sanitaires à la reprise sportive édité par le Ministère des Sports et mis à jour régulièrement suite aux nouvelles directives gouvernementales.
- Une consultation médicale s'impose pour toute personne ayant contracté le Covid-19 ou ayant eu une activité modérée durant la période de confinement.
- S'hydrater très régulièrement avec sa propre bouteille ou gourde.
- Arrêter toute activité en cas d'apparition des signes d'alerte (cf. Guide).
- Respecter les 10 règles d'or des cardiologues du sport : <https://www.clubcardiosport.com/10-regles-or>
- Ne pas pratiquer l'automédication.
- Surveiller régulièrement sa température à distance d'un exercice.

Calendrier

Cf. tableau ci-après

	PHASE 1 11/05 – 02/06	PHASE 2 3/06 - 21/06	PHASE 3 22/06 - 11/07	PHASE 4 À partir 12/7
Type de public	Tout public licencié inscrit dans une démarche de perfectionnement, d'entraînement et de performance, hors école de hockey (U12)2	Tout public licencié inscrit dans une démarche de perfectionnement, d'entraînement et de performance. Le public « U12 » est autorisé à reprendre à compter du 3 juin dans le cadre des activités alternatives proposées sous réserve d'avoir pu tester l'organisation sanitaire au préalable.	Tout public	Tout public
Lieux de pratique	Structure club	Structure club	Structure club et activités promotionnelles en lien avec les collectivités ou des partenaires éducatifs territoriaux	Toute structure
Activités préconisées	Distanciation mini 5 mètres Reprise d'activités physiques spécifiques sur le terrain + habiletés motrices hockey « individuelles » (pas d'échange/pas de passe/pas d'envoi au but avec gardien)	Distanciation mini 5 mètres Reprise d'activités physiques spécifiques sur le terrain + habiletés motrices hockey « individuelles » (pas d'échange/pas de passe/pas d'envoi au but avec gardien) + Les échanges de balles sont possibles sauf école de hockey uniquement avec la crosse, sans contact.	Reprise progressive de l'opposition (cf. ci-dessus)	Hockey
Type de situations	Travail uniquement technique sans opposition, contact et échanges de balles Préparation physique généralisée et spécifique. Pas de GK	Reprise de l'entraînement avec échange de balle et opposition contrôlée à partir de fin juin	Retour progressif de l'entraînement normal Contacts autorisés progressivement	Retour à l'entraînement normal Matches autorisés
Organisation spatiale	Privilégier l'organisation en « ateliers ». (5 joueurs max par demi_terrain)	Privilégier l'organisation en « ateliers ». (9 joueurs max par demi-terrain)	Privilégier l'organisation en « ateliers ». (10 joueurs max par demi-terrain)	Libre

Contact

Durant cette « phase 4 » du déconfinement, la direction technique nationale, maintient la possibilité de poser vos questions à l'adresse suivante : contactdtn@ffhockey.org

Nous nous efforcerons d'y répondre dans les meilleurs délais.